



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2017 à 20 h 30 à la Mairie**

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil dix-sept, le 6 avril, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, GANDELLI Patrick, GARIN Sylvestre, GUILLON-CURIEN Christine, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, MOURET René, PARIS Bruno, ROSSI Valérie, YARIC Christelle.

Excusés, absents :

Secrétaire de séance : GROSJEAN-BRUNNER Agnès

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2016
2. Point sur les travaux
3. Urbanisme PLU et PLUI
4. Travaux ONF. Vente coupes de bois
5. Rénovation route forestière Mont Guillaume. Demandes de subventions
6. Demande de parcelles communales par un particulier pour plantation vignes
7. Vote Comptes administratifs et comptes de gestion budget principal et eau
8. Affectations résultats 2017
9. Taxes communales
10. Vote budgets primitifs
11. Convention remboursement de frais avec la Com de Communes de Serre-Ponçon
12. Demandes de subventions 2017 associations
13. Abattoir de Guillestre
14. Motion téléphonie mobile : Département
15. Motion chantier RTE
16. Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Valérie Rosi fait part au conseil de la nécessité de délibérer, à la demande de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, sur la modification apportée sur le fonctionnement des assemblées.

Le Conseil Municipal accepte que ce sujet soit débattu en numéro **1 bis de l'ordre du jour**.

1) Approbation des comptes rendus du 13 décembre 2016

Le compte-rendu de la réunion du 13 décembre est adopté à 10 voix pour et 1 abstention.

1 Bis) Adoption des statuts de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :

Le Conseil Municipal décide de valider les statuts modifiés sur le fonctionnement des assemblées de la nouvelle Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

2) Point sur les travaux

- **Chenilles processionnaires** : Frédéric Arnoux informe le conseil que la Communauté de Communes (qui a maintenant la compétence) a fait l'achat de quelques pièges à chenilles et de recharges pour les pièges à phéromones qui ont été mis en place par l'agent technique. L'an prochain il y aura uniquement les sacs à changer. En parallèle la Communauté de Communes a missionné une entreprise d'élagage qui a coupé quelques pins sur le domaine communal. Pour les propriétaires privés une information a été faite, des arbres ont été coupés à leur demande et à leur frais.
- **Entretien des fossés** : les travaux ont pris un peu de retard à Pierre Chaumaure car nous étions en attente de l'acquisition d'un engin par l'entreprise Tavan. Bruno Paris demande que soient rajoutés au nettoyage des fossés le chemin des Martuches (au Serre) et les Bouteils.
- **Four du Serre** : les travaux intérieurs sont terminés par l'agent technique : peinture, mise en place plan de travail, étagères et achat d'un poêle à bois d'occasion
- **Escaliers salle des fêtes et bibliothèque** mis en conformité pour éviter les risques de glissade et de chute.
- **Local barbecue** : des travaux d'aménagement sont en cours : pose d'étagères et d'un plan de travail.
- **Panneaux photovoltaïques en toiture de Mairie** : les travaux de pose sont terminés, le raccordement est fait, nous sommes dans l'attente du branchement par Enedis.
- **Travaux à venir** :
 - o Installation des jeux pour enfants, débroussaillage divers
 - o Voirie communale : cette année les travaux seront limités à de l'entretien car ce n'est plus la Communauté de Communes qui en a la compétence mais la commune.
 - o Espaces verts : Christine Curien demande que soient récupérées quand on peut, d'une année sur l'autre, les fleurs vivaces pour les jardinières. D'autre part elle demande où se trouve la 2^{ème} jardinière qui se trouvait aux Bouteils, Frédéric Arnoux va se renseigner.

3) Urbanisme PLU et PLUI

PLUI : les communes qui ne voulaient pas transférer leur PLU en cours de réalisation à la communauté de communes devaient délibérer avant le 26 mars 2017. Il se trouve que la majorité des communes concernées ont déjà délibéré donc le quota étant atteint nous n'avons pas besoin de délibération.

PLU : La commission des sites ayant rendu son avis sur le dossier, une réunion de travail va être programmée afin de valider le projet définitif. Le Conseil Municipal arrêtera définitivement le PLU et définira par délibération la date d'ouverture de l'enquête publique. La commune se trouve, pour l'instant, depuis le 27 mars, sous la réglementation RNU (règlement d'urbanisme national), le préfet a la charge de signer les autorisations d'urbanisme qui sont instruits depuis le 1^{er} janvier 2017 par la communauté de communes de Serre-Ponçon.

4° Travaux ONF et coupes de bois

- Dépressage : 1 hectare prévu cette année, 2 ha seraient nécessaires
- Pas de travaux sur la route forestière cette année puisqu'un programme est prévu par le mandement pour la piste du Mt Guillaume, financé dans le cadre du programme FEADER.ETAT.REGION ainsi que par le PAP de RTE .
- Mélézin : suite aux plantations effectuées par la commune nous avons aujourd'hui une convention avec un agriculteur qui s'occupe de l'entretien des clôtures pour protéger les plantations. Il convient néanmoins de continuer la régénération des mélèzes : 5 ha sont à prévoir, RTE en fiancerait 2.5 ha (compensation écologique). Ces travaux seraient subventionnés à 40 %. Bruno Paris précise que l'association des communes forestières essaie de faire pression pour obtenir plus de subventions.